

DÉPARTEMENT

HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles**

COMITÉ SYNDICAL

Affaire n° 181209
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

37 37 24

Séance du 10 décembre 2009

Date de la convocation

L'an deux mille neuf

12 11 09

Et le dix décembre

Date d'affichage

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis

12 11 09

BOUTES

Objet de la Délibération

Présents : MM

2009-12-10
Action culturelle du Pays 2010

J.ARCAS (Conseil Général), **JN.BADENAS** (Conseil Général), **F.BARSSE** (Bédarieux), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **D.BEDOS** (CdC Coteaux & Chateaux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **A. FRANCES** (CdC Canal-Lirou), **JF FAVETTE** (CdC Saint-Chinianais), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux) **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **G. MARCOUIRE** (Conseil Général), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **J.PALAYSI** (CdC Saint-Chinian), **R.PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil Général), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

SOUS PREFECTURE
REÇU LE

21 DEC. 2009

SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 181209 notification
après dépôt en Préfecture
181209

Objet : Action culturelle du Pays 2010

Suite à l'étude de structuration culturelle, le Pays a affiné son action pour mieux répondre aux besoins du territoire et mieux s'inscrire dans l'articulation des politiques départementales et intercommunales.

L'action culturelle du Pays est dorénavant orientée sur deux priorités en étroite interrelation :

- la valorisation du patrimoine par l'organisation de résidences d'artistes, qui créent et présentent leurs œuvres dans des sites patrimoniaux,
- le soutien à la pratique musicale en amateur, où la création et la diffusion sont au cœur du projet

Le Pays continue, par ailleurs, à accompagner les partenaires du territoire dans l'élaboration de leurs projets culturels.

Pour 2010, les actions proposées sont les suivantes :

1- **Les résidences d'artistes** : afin de valoriser les sites patrimoniaux du Pays par la culture, deux projets de résidences de diffusion pourraient être conduits en 2010, l'un autour du spectacle vivant, et plus particulièrement la musique, l'autre autour des arts plastiques (bande dessinée) :

- **«Sites aux artistes»** : une résidence «Musique» est proposée sur un site patrimonial en Vignobles (domaine viticole) sur la communauté du Saint-Chinianais, avec rayonnement sur plusieurs communautés de communes (Canalirou, Orb & Taurou) ; le partenariat engagé en 2009 avec l'association AMVJO ayant été très positif, il est proposé de le reconduire, toujours en association avec les membres du groupe de projet comprenant les forces vives du territoire. Ce partenariat serait étoffé par la participation des écoles de musique de Thézan et Capestang/Saint-Chinian. Les artistes accueillis seraient choisis pour leur instrument, en cohérence avec les souhaits des écoles de musique : clarinette, tuba, percussions et guitare.

Le coût de ce projet a été évalué à 30.000 €, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Régional (Direction de la Culture) = 8.000 €
- Conseil Général (Direction de la Culture) = 16.000 €

- **«Minerve 1210-2010»** : la seconde résidence «arts plastiques» pourrait être organisée autour de l'évènement fort porté par la commune de Minerve, en partenariat avec la communauté de communes Le Minervois et l'Office de Tourisme intercommunal, sur le thème de la commémoration du huitième centenaire de la Croisade, contribuant ainsi à étoffer l'organisation locale de cette manifestation, avec la production de l'Orchestre de Pays à deux reprises.

Le coût de ce projet est évalué à 31.200 €, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Union Européenne - Leader = 5.950 €
- Conseil Régional - Direction de la Culture = 7.000 €
- Conseil Général - Direction de la Culture = 6.000 €
- Contreparties Leader = 6.000 €

2- **L'Orchestre du Pays, «La Chanson de la Croisade»** : l'Orchestre du Pays Haut Languedoc et Vignobles entame sa quatrième année. La création « La Chanson de la Croisade » (composition de G.Arcens associée au texte d'Y.Rouquette et à l'interprétation de la Compagnie In Situ) a connu un vif succès en 2009.

Ce projet allie donc une qualité artistique reconnue à une dimension sociale intergénérationnelle appréciée par les participants.

En 2010, en plus des deux représentations proposées à Minerve, la création pourrait être programmée à quatre reprises, en priorité dans les communes qui n'ont pas encore accueilli ce spectacle et qui répondent aux contraintes techniques (nombre important d'artistes sur scène (200 environ) conditionnant le choix de lieux de programmation à grande jauge) ; les communes proposées sont Saint-Pons, Olargues, Capestang et Murviel-les-Béziers (Domaine Saint Martin des Champs).

Il vous est proposé d'adopter un tarif de 5 € pour ces représentations, afin de contribuer à l'équilibre financier de l'opération.

Le coût de ce projet est évalué à 43.125 €, pour lequel un cofinancement de 34.500 € pourrait être sollicité auprès du Conseil Général de l'Hérault.

En résumé, le coût prévisionnel total de cette opération s'élève à 104.325 €, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Union Européenne - programme Leader = 5.950 €
- Conseil Régional - Direction de la Culture = 15.000 €
- Conseil Général - Direction de la Culture = 56.500 €
- Contreparties Leader = 6.000 €

l'autofinancement du Pays s'élevant à 20.875 €, dont 6.000 € de recettes prévisionnelles liées à la production de l'Orchestre de Pays étant précisé que les communes qui reçoivent un spectacle prennent en charge les frais de logistique et d'accueil de l'orchestre de Pays.

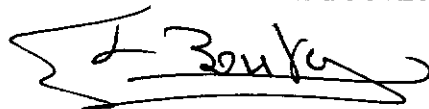
Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, sur leur contenu, sur le plan de financement proposé ainsi que sur les tarifs proposés et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes sollicités en cofinancement.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, sur leur contenu, sur le plan de financement proposé ainsi que sur les tarifs proposés et autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes sollicités en cofinancement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 10 décembre 2009.

Le Président
Francis BOUTES



SOUS PREFECTURE
REÇU LE
21 DEC. 2009
SERVICE COURRIER